

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 220 autorisant Abdourahman Hadji Cowas Khan, à céder les droits provisoires qu'il détient sur le lot No 14 du quartier de l'ancien abattoir à Djohar Abdallah.

n° 220

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
3 juin 1914

Numéro JO  
n° 212 du 30/06/1914

Date du numéro  
30 juin 1914

### VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et dépendances

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1er janvier 1892 et les arrêtés des 13 et 29 décembre 1899 sur le régime des concessions

**Vu** l'arrêté No 313 du 18 septembre 1913 accordant à Abdourahman Hadji Cowas Khan la concession à titre provisoire du lot de terrain No 11 du quartier de l'ancien abattoir

**Vu** la lettre en date du 16 mai 1914, par laquelle Ato Joseph, mandataire de Abdourahman Hadji Cowas Khan a sollicité l'autorisation de céder les droits provisoires que ce dernier détient sur le dit lot à Djohar Abdallah, négociant à Djibouti

**Vu** l'avis favorable émis par la Commission de la Propriété Foncière

Le Conseil d'Administration entendu.

### TEXTE INTÉGRAL

Article premier.- Abdourahman Hadji Cowas Khan est autorisé à céder à Djohar Abdallah, les droits provisoires qu'il détient sur le lot No 11 du quartier de l'ancien abattoir.

#### Art. 2

Pour l'obtention du titre de concession en toute propriété du dit lot, Djohar Abdallah devra se conformer aux articles 5 et 6 de l'arrêté susvisé du 18 septembre 1913.

#### Art. 3

Les formalités d'enregistrement du présent arrêté seront remplies aux frais du concessionnaire et par ses soins au bureau de l'enregistrement, et ce dans le délai d'un mois à compter de la notification du présent arrêté.

#### Art. 4

Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

---

---

**Fernand DELTEL.**